DÉCISION DU CONSEIL
du 30 septembre 2002
portant nomination d'un membre suppléant allemand du Comité des régions

(2002/775/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 22 janvier 2002 [1] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de Mme MORSBLECH, portée à la connaissance du Conseil en date du 5 septembre 2002,

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

Article unique

M. Dieter SCHIFFMANN est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de Mme MORSBLECH pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 30 septembre 2002.

Par le Conseil
Le président
P. S. MØLLER

[1] JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.